Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 665

Artikel: Progrès scientifique : agir ou subir
Autor: Longet, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013356

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SURVEILLANCE DES PRIX

Malheur aux victorieuses!

Erreur d'appréciation notoire: le Conseil fédéral ne s'attendait pas au succès de l'initiative populaire sur la surveillance des prix, malgré des sondages annonciateurs (celui du «SonntagsBlick» du 14 novembre 1982 demeure le seul publié). A toutes fins utiles, M. Honegger avait bien fait préparer une réaction officielle pour le cas, à ses yeux théorique, d'une acceptation de l'initiative et d'un rejet du contre-projet. Mais, lors de la conférence de presse du 28 novembre, il se laissa aller à improviser, faisant état de son dépit à la vue des résultats de la votation, attribués aux «femmes influençables».

Mais le Conseil fédéral n'a pas voulu se faire doubler deux fois de suite sur le même sujet: après une rapide correction sous la forme d'excuses aux citoyennes sous influence, M. Honegger allait promptement de l'avant: rapports express, questions complémentaires par retour du courrier, consultations en fin de journée et proposition de dernière minute au Conseil fédéral.

L'exécutif décide donc, dans sa séance du 13 décembre (l'avant-dernière en la composition 1982), que la surveillance des prix fixés par les organisations cartellaires et analogues ne serait pas réintroduite dans la loi sur les cartels, où elle aurait toujours logiquement sa place, mais ferait bel et bien l'objet d'une législation spéciale, à élaborer dans les meilleurs délais. Avec un soulagement tout empreint de délicatesse, M. Honegger laisse ainsi à son successeur le soin de réaliser cet objectif «si possible avant les vacances de l'été 1983».
Nullement persuadées qu'on a choisi la voie la plus sûre et la plus rapide, les consommatrices romandes protestent contre la précipitation soudaine mise par les Sept Sages à s'avancer sur un terrain plutôt nouveau.
Les consommatrices suisses alémaniques, par la voix de leur présidente et nouvelle conseillère nationale (indép. ZH) Monika Weber, se déclarent plutôt surprises en bien.
Et la presse de percevoir là un joli conflit personnel entre les victorieuses du 28 novembre, digne d'exploitation par l'industrie et le commerce en mal de liberté.

LA MÉCANIQUE FÉDÉRALE

En réalité, les choses sont plus simples, du moins pour les connaisseurs de la mécanique fédérale. Le radical Honegger veut avoir posé des jalons pour guider son successeur vraisemblablement démocrate-chrétien — et l'empêcher de compléter la loi sur les cartels selon une ancienne promesse PDC (cf. DP 656). Et de toute manière le président de la Commission des cartels, le professeur Schluep, lui-même proche de l'économie, ne veut pas de cet enfant «surveillance des prix» que le peuple suisse lui a fait dans le dos. Idem pour le secrétaire radical de la commission, Bruno Schmidhauser, qui n'espère plus être nommé directeur d'office et voudrait bien empêcher quiconque de le devenir; pour cela, il n'hésite pas à déclarer «incompétente» la Commission des cartels, sans la consulter bien sûr. Quant à l'ex-secrétaire de l'Union syndicale suisse Waldemar Jucker, opposé de longue date à toute forme de surveillance des prix, il déconseille la prise de mesures trop efficaces, comme sans doute la nomination d'un «M. Prix» dont la notoriété porterait ombrage à sa propre qualité de directeur de l'Office des questions conjoncturelles. Pour sa part, l'unique démocrate-chrétien situé dans les parages, un certain Josef Bossart, chef de la division du contrôle des prix, attend son heure, qui risque bien de ne jamais sonner.
Pour compléter le paysage, sinon le simplifier, il faut ajouter que l'éventuel poste de «M. (ou Mme, bien sûr) Prix» suscite quelque intérêt. Et les candidat(e)s qui y croient s'efforcent de tailler la cote à leur propre mesure. Les indépendants veulent faire du moins d'administration (et donc du plus dépendant de l'économie), souhaitent une instance proche de la population et des media, tandis que les démocrates-chrétiens recherchent le saint arbitre qui saura arranger l'économie et le consommateur.
Dans tout ce dédale d'arrière-pensées et d'avant-projets, les consommatrices qui ont bossé pour faire passer «leur» initiative ont quelque raison de se sentir à la fois un peu perdues et passablement flouées. Comme si «leur» victoire leur échappait, volée par ceux qui doivent en assurer le suivi, et qui travaillent selon leurs propres lois.
Ce serait tellement plus beau si ce n'était pas politique. Donc pas humain.

DÉMOCRATIE

Progrès scientifique: agir ou subir

Trop longtemps, la gauche a refusé de mesurer les implications politiques des choix technologiques, le caractère profondément politique de ces choix. A cet égard, le débat nucléaire a ouvert bien des yeux: complexité extrême, risques majeurs, tissu de dépendances, fragilité, gigantisme — toutes ces caractéristiques du cycle du nucléaire sont incompatibles avec l'idéal d'une société autogérée, décentralisée et en équilibre avec son support naturel.
La dialectique des rapports entre science et société joue bien dans les deux sens: telles structures sociales engendrent telles priorités dans la recherche, tels produits de la recherche viennent de leur côté renforcer telles structures de la société. On a appris, à gauche, que la technologie n'est pas bonne en soi, qu'il faut renoncer à certaines inno-

vations qui aggraveraient nos problèmes, et se battre pour orienter la créativité scientifique dans la voie du vrai progrès. Par ailleurs, le fait que le développement des innovations, le rythme de leur introduction, échappent pratiquement complètement au débat démocratique est de plus en plus perçu comme une des manifestations majeures de l'absence de démocratie économique.

Développé aux Etats-Unis, le «Technology Assessment» (TA) se propose de donner à cet égard au moins les moyens d'une information satisfaisante, d'une «transparence», d'une évaluation préventive des retombées économiques et sociales des innovations.

Il s'agit essentiellement d'études portant sur trois aspects:

— La mise en évidence de la nature de l'innovation en cause.

— Le bilan de ses impacts économiques et sociaux prévisibles.

— L'examen des solutions possibles, en fonction des diverses échelles de valeur, pour éviter les retombées négatives qui auraient été décelées.

On voit d'emblée que certaines conditions méthodologiques doivent être remplies:

— Indépendance complète de l'équipe de recherche.

— Approche interdisciplinaire.

— Libre accès des chercheurs à la documentation.

— Libre accès du public à la recherche.

Dans une étude qui vient de paraître[1], une équipe allemande mandatée par le Ministère fédéral de l'intérieur, du temps de Gerhart Baum, fait le point sur les procédures existantes et formule ses propres suggestions.

Parmi les modèles existants de TA, certains ont pour objectif essentiel l'amélioration de l'information du parlement face à l'exécutif. Ainsi, l'Office of Technology Assessment est au service du Congrès américain depuis bientôt dix ans, et en France des propositions analogues ont été faites tout récemment. D'autres modèles visent à stimuler la réflexion du public. L'étude mentionne les commissions royales d'enquête en Grande-Bretagne, et le Secrétariat suédois pour les recherches sur le futur. Cette deuxième catégorie d'institutions ne dispose pas des moyens d'expertise des services parlementaires, mais se concentre sur l'animation du débat public: hearings, conférences, revues de vulgarisation. Dans l'ensemble toutefois, le bilan de ce qui se fait en Europe occidentale est plutôt décevant, et il faudrait développer une volonté politique de stimuler le débat, de lever le voile sur la recherche «privée», d'imaginer des canaux permettant autrement que par des études de marché aux souhaits du public d'émerger.

Les efforts de prévision que l'on a tentés dans notre pays s'apparentent plus à la futurologie technocratique, à la projection d'images de développement qu'à un effort de «Technology assessment», que l'on pense à la GEK (énergie), à la CGST (transports), aux débats sur l'image directrice CK-73 (aménagement du territoire) ou au fameux rapport Kneschaurek. Utiles pour stimuler le débat, mais... quid de l'orientation de la recherche?

Le débat politique est encore très marqué, dans ce pays, par une conception quelque peu mythique de la science. La crise menace? un coup de baguette magique — l'informatique — et nous voilà sur le chemin du redémarrage. Chacun réclame un effort d'adaptation à la microélectronique, mais qui a réellement étudié les conséquences de cette technologie révolutionnaire entre toutes sur les disparités régionales, la protection de la personnalité, l'emploi? Qui essaie d'expliciter les choix, les promesses mais aussi les risques, impliqués par l'informatique? Pour l'instant, il n'est question que de recyclage, de subvention, de reconversion — mais si pour finir un travailleur sur deux dans le tertiaire en était menacé dans son emploi, il faudrait au moins pouvoir lui offrir une solution...

Espérons que le Conseil fédéral, qui a accepté un postulat du soussigné demandant l'étude de la «mise sur pied d'une instance d'évaluation des innovations scientifiques et technologiques», acceptera de doter notre pays d'un instrument de réflexion qui l'aidera à naviguer dans le brouillard qui entoure l'avenir que nous nous préparons.

René Longet

[1] C. Böhret, P. Franz, «Technologiefolgenabschätzung, institutionnelle und verfahrensmässige Lösungsansätze». Ed. Campus, Francfort, 1982 (407 pp.).

PARLEMENT

Les femmes cèdent du terrain

Si on compare avec les parlements étrangers, la présence féminine aux Chambres fédérales est plutôt bonne: 25 (depuis le remplacement de l'indépendant zurichois Schär par Mme M. Weber) sur 246, cela fait pratiquement 10%, soit près du double de la moyenne usuelle dans les pays européens non scandinaves.

Les choses risquent de changer — en mal — avec la législature 1983-87. Un tiers de la députation féminine ne se représentera pas aux élections de l'automne prochain, pour cause d'ancienneté (les radicales Girard, Ribi et Spreng, la démocrate-chrétienne Spiess), pour raisons personnelles-professionnelles (la radicale Fueg), ou pour cause d'incompatibilité politique (Hedi Lang, qui sera probablement d'ici là la première femme conseillère d'Etat, et sans doute la Lucernoise Josi Meier, qui en aura fait autant si elle ne s'assied pas dans le fauteuil laissé libre au Conseil des Etats par le nouveau conseiller fédéral Egli).

Deux ou trois autres femmes parlementaires voudraient se retirer, mais craignent de ne pas trouver de candidate pour leur succéder: c'est le cas notamment de Mme Blunschy, à laquelle le canton de Schwyz n'est pas près de donner une successrice.

Le tout sans compter les aléas électoraux, particulièrement risqués pour les trois seules conseillères aux Etats (les socialistes Bührer/SH et Lieberherr/ZH, ainsi que la libérale Bauer-Lagier, plus sûre d'elle-même que de son parti).